

**Conseil Consultatif de Quartier
SAINT THOMAS D'AQUIN
28 novembre 2017**

Madame Laurence AMAND

Ouverture de la séance à 18h40 par Monsieur Olivier LE QUERE, adjoint au maire délégué aux Conseils de Quartier, et présidée par Madame Laurence AMAND, adjointe au Maire déléguée au Sport et aux Équipements Sportifs, référent pour le quartier Saint Thomas d'Aquin.

1. Organisation du Bureau du conseil de quartier

Olivier LE QUERE procède à la désignation des référents sur les différentes thématiques du quartier. Il rappelle que leur rôle en tant qu'intermédiaires et forces de proposition.

Laurence AMAND annonce que tout habitant du 7^{ème} arrondissement peut saisir le Maire (rachida.dati@paris.fr) ou l'élu référent de son quartier (laurence.amand@paris.fr pour Saint Thomas d'Aquin) pour signaler un problème ou un dysfonctionnement.

A la suite de l'appel à candidature, les référents désignés pour le quartier Saint-Thomas d'Aquin sont les suivants :

- Référent propreté : Madame Chantal MANONCOURT
- Référent social : Monsieur Jorge GUERRA
- Référent espace vert / espace public : Madame Anne DUBOSC
- Référent sécurité : Madame Mélanie BINET

2. Consultation sur le baptême républicain

Olivier LE QUERE annonce que Madame le Maire a souhaité consulter les conseils de quartier sur la possibilité d'organiser en mairie du 7^e des « baptêmes républicains ». Cette cérémonie, qui permet de donner un parrain ou une marraine à un enfant, ne constitue qu'un acte symbolique et n'a aucune existence légale.

Josiane GAUDE, première adjointe, indique que ce débat fait suite à la demande d'une famille souhaitant faire baptiser civilement deux de ses enfants.

Olivier LE QUERE précise que certains arrondissements pratiquent déjà ce type de cérémonie, indépendamment de leur tendance politique. Il rappelle que c'est un acte réalisé par le Maire ou un adjoint, et ne coûte rien au contribuable.

La salle est favorable à l'esprit de l'acte, mais pas à la dénomination « baptême », qui renvoie à une signification religieuse.

- ➔ Un consensus se dégage dans l'assistance pour finalement préférer l'expression « parrainage civil » aux termes « baptême républicain ».

3. Circulation et voirie

Carrefour Saint-Dominique / Saint-Germain

Jean LAUSSUCQ, directeur de cabinet du Maire, rappelle que les problèmes de congestion régulière constatés sur le boulevard Saint-Germain sont liés à la fermeture des voies sur berges, à laquelle Madame le Maire s'est clairement opposée et dont elle doit gérer les conséquences. L'extrémité Est de la rue Saint-Dominique est elle aussi sujette à de nombreux embouteillages.

- ➔ Jean LAUSSUCQ indique qu'une deuxième file de circulation sera créée dans la rue Saint-Dominique, entre la rue de Bellechasse le boulevard Saint-Germain, grâce à la suppression des places de stationnement. Cet aménagement sera mis à l'essai pour fluidifier le trafic sur cet axe et réduire la file d'attente au feu tricolore du carrefour du boulevard Saint-Germain.

L'Ambassadeur du Paraguay a accepté la proposition de Madame le Maire de transférer ses places de stationnement réservées de la rue Saint-Dominique à la rue de Bellechasse, permettant la création de cette deuxième file de circulation.

Passages piétons rue Las Cases

La salle souhaiterait que le passage piéton de la rue Las Cases à l'angle avec la rue de Bourgogne soient refaits et que la mise en place d'un ralentisseur soit étudiée

- ➔ Jean LAUSSUCQ indique qu'un travail est fait avec les services de la voirie de la Ville de Paris pour faire en sorte d'améliorer la visibilité aux passages piétons, notamment en destinant les places de stationnement voisines au stationnement des deux roues.
- ➔ Josiane GAUDE évoque le manque d'efficacité des ralentisseurs (les véhicules accélèrent après l'avoir franchi) ainsi que les nuisances sonores qu'ils provoquent.

Stationnement illégal rue du Bac

La salle interpelle les élus sur l'augmentation du trafic dans la rue du Bac et sur le stationnement intempestif près des carrefours, ce qui gêne la circulation des bus dans cette rue.

- ➔ Olivier LE QUERE répond que les automobilistes doivent respecter les règles de stationnement et qu'un véhicule mal garé peut être signalé au commissariat du 7^e. Il émet la proposition que des potelets soient installés dans ces zones pour mettre fin au stationnement illégal.

4. Stations Vélib

La salle signale que certaines stations Vélib, comme celle de la rue du Bac, ne sont plus accessibles et estime qu'il serait judicieux de profiter du changement de concession pour réduire la taille de celles qui sont peu utilisées.

- ➔ Jean LAUSSUCQ indique que le changement de stations se fera en deux phases : la première a débuté et se terminera d'ici la fin décembre, la deuxième aura lieu entre janvier et mars 2018. La station Bac du boulevard Raspail sera opérationnelle au 1^{er} janvier 2018.
- ➔ Certaines stations surdimensionnées seront réduites (comme celle de la rue Casimir Périer) et permettront de récupérer des places de stationnement.

5. Nuisances liées au tabac sur la voie publique

Une personne de l'assistance se plaint de l'habitude prise par les employés du Bon Marché de consumer leur cigarette sur le trottoir très étroit de la rue de Babylone, ce qui gêne fréquemment le passage, notamment des poussettes. Un autre intervenant pointe la situation des abords de l'hôtel Cayré sur le boulevard Raspail, jonchés des mégots du personnel de l'hôtel.

- ➔ Jean LAUSSUCQ indique que Madame le Maire a demandé au Bon Marché d'installer des cendriers pour ses employés, mais qu'il n'est pas possible d'interdire de fumer sur la voie publique.
- ➔ Olivier LE QUERE rappelle que l'abandon de mégots est passible d'une amende de 68 euros.

6. Mendicité

La salle s'inquiète de la présence régulière de personnes, notamment de nombreux enfants, se livrant à la mendicité devant les commerces du quartier. Ces personnes

sont également à l'origine de situations insalubres, faisant leurs besoins dans les parcs et lavant leur linge dans les fontaines publiques.

➔ Laurence AMAND explique que Madame le Maire a fait le nécessaire pour que la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris et le commissariat du 7^e interviennent pour sanctionner ces pratiques. Elle indique également que Madame le Maire a demandé l'intervention de l'Unité d'Assistance aux Sans Abris qui fournit un travail social auprès du public concerné, et lance les procédures nécessaires comme le placement des enfants à la rue. Laurence AMAND rappelle que pour que les réseaux d'exploitation humaine soient démantelés, il est nécessaire que les habitants ne participent pas à l'entretien de cette activité.

7. Avenir de la Maison des Associations (MDA)

La salle exprime son inquiétude quant au maintien de la Maison des Associations du 7^e arrondissement.

Jean LAUSSUCQ explique que, suite à une réforme de la vie associative à Paris, les structures d'accueil des 7^e et 8^e arrondissements vont fusionner en janvier 2018. Les Maisons des Associations deviendront des « Maisons de la Vie associative et citoyenne ». Madame le Maire souhaite que les associations du 7^e puissent continuer à être accueillies dans l'arrondissement. Les négociations sont en cours avec la Ville de Paris.

La salle s'interroge sur la possibilité de disposer d'une partie de l'Îlot Saint-Germain pour accueillir les associations. Olivier LE QUERE précise que rien n'a encore été décidé dans ce projet, et qu'il est préférable de s'attacher à conserver les locaux actuels de la MDA.

LAURENCE AMAND clôt la séance